



Libres penseurs athées

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

LPA appuie l'initiative de l'AQNAL contre le port des signes religieux dans le SPVM

Montréal, le 17 avril 2018 – *Libres penseurs athées* (LPA-AFT), association qui prône la laïcité et la défense des droits des athées, déclare son soutien à l'initiative de l'*Association québécoise des Nord-Africains pour la laïcité* (AQNAL) dans sa lettre adressée à la mairesse de Montréal Valérie Plante au sujet du port des signes religieux pour les policiers. Cette [lettre](#), publiée dans le journal *Le Devoir* du 12 avril 2018, souligne que permettre le hidjab, qui n'est pas du tout représentatif des musulmanes, n'aidera aucunement les femmes à s'émanciper, mais, au contraire, constitue un moyen de contrôle des musulmanes aux dépens de leur liberté, voire un symbole de violence.

Nous aimerions apporter quelques arguments complémentaires à ceux apportés par l'AQNAL. D'une part, il ne faudrait pas oublier que le fait de permettre le port de signes religieux chez les policiers et policières en service seraient un privilège indu accordé aux religions. Pourquoi d'autres personnes ne pourraient-elles pas alors afficher leurs convictions morales, politiques ou personnelles de la même manière ? Pourquoi seul le critère de la religion serait-il retenu pour ce privilège ?

D'autre part, il n'y a aucune conséquence si un policier ou une policière se voit obliger de retirer ses signes religieux quand il ou elle est en service, autre que le désagrément que cela pourrait lui occasionner. Si le fait de ne pas porter ces signes ostentatoires pouvait provoquer des menaces ou de la violence de la part de leurs proches ou de leurs coreligionnaires alors, il faudrait enquêter sur ce sujet comme il se doit. Permettre le port de signes religieux deviendrait alors un obstacle supplémentaire à la liberté de conscience de changer de religion ou de s'en défaire.

Finalement, la majorité des religions ne sont pas compatibles avec un État de droit qui reconnaît l'égalité homme/femme et qui ne discrimine pas en fonction de la race, de la religion ou l'absence de religion et de l'orientation sexuelle. En effet, les religions considèrent souvent les femmes comme étant inférieures aux hommes et l'homosexualité comme une abomination. De plus, elles préconisent la suprématie des « lois de dieu » sur les lois de l'État. Le policier ou la policière se voit donc obliger de laisser de côté ses valeurs religieuses s'il ou elle veut porter l'uniforme en toute impartialité.

– 30 –

POUR INFORMATIONS:

David Rand

Pierre Thibault

bulletin arobas atheologie.ca

secretariat arobas atheologie.ca

Site web : www.atheologie.ca